

L'apprenti(e) perçoit une rémunération déterminée selon un pourcentage du S.M.I.C. (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Le salaire de l'apprenti(e) est partiellement exonéré des charges sociales salariales et patronales (www.urssaf.fr).

Le salaire de l'apprenti(e) est également exonéré de l'impôt sur le revenu, dans la limite du S.M.I.C.



Rémunération brut de base pour les apprentis ayant signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise dont le code NAF relève de la Branche du Bâtiment

Age	1 ^{ère} année		2 ^{ème} année		3 ^{ème} année (uniquement pour les bac PRO)	
	De 15 à 17 ans	40% du S.M.I.C.	698,88€	50% du S.M.I.C.	873,60€	60% du S.M.I.C.
De 18 à 20 ans	50% du S.M.I.C.	873,60€	60% du S.M.I.C.	1 048,32€	70% du S.M.I.C.	1 223,04€
De 21 ans à 25 ans	55% du S.M.I.C.	960,96€	65% du S.M.I.C.	1 135,68€	80% du S.M.I.C.	1 397,76€
De 26 ans à +	100% du S.M.I.C.	1 747,20€	100% du S.M.I.C.	1 747,20€	100% du S.M.I.C.	1 747,20,28€

Calculé sur la base du S.M.I.C. au 1^{er} mai 2023, soit 1747,20 € pour 151,67 heures / mois.

Rémunération brut de base pour les apprentis ayant signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise générale

Age	1 ^{ère} année		2 ^{ème} année		3 ^{ème} année (uniquement pour les bac PRO)	
	De 15 à 17 ans	27% du S.M.I.C.	471,74€	39% du S.M.I.C.	681,41€	55% du S.M.I.C.
De 18 à 20 ans	43% du S.M.I.C.	751,30€	51% du S.M.I.C.	891,07€	67% du S.M.I.C.	1 170,62€
De 21 ans à 25 ans	53% du S.M.I.C.	926,02€	61% du S.M.I.C.	1 065,79€	78% du S.M.I.C.	1 362,82€
De 26 ans à +	100% du S.M.I.C.	1 747,20€	100% du S.M.I.C.	1 747,20€	100% du S.M.I.C.	1 747,20€

Calculé sur la base du S.M.I.C. au 1^{er} mai 2023, soit 1747,20€ pour 151,67 heures / mois.

Sous réserve de dispositions contractuelles ou conventionnelles plus favorables, le salaire de l'apprenti est déterminé en pourcentage du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (S.M.I.C.).

Le salaire de l'apprenti varie en fonction de son âge et est fixé chaque année d'apprentissage par décret pris après avis de la commission permanente du Conseil National de la Formation Professionnelle, de la Promotion Sociale et de l'Emploi.

BTP CFA MARNE

31, avenue Hoche – BP1030 – 51686 REIMS Cedex 2

Tél. : 03.26.85.05.26 – Fax : 03.26.05.72.66